

Brunehaut, le 23.12.2024



AVIS A LA POPULATION

Tous les 6 ans (après les élections communales), le Conseil communal est tenu de renouveler son Conseil d'administration de la Régie Communale Autonome de Brunehaut.

Le Conseil d'administration de la Régie Communale Autonome se compose de 9 administrateurs, dont la répartition est la suivante :

- 6 administrateurs représentant le Conseil communal et désignés par celui-ci sur proposition des groupes politiques
- 3 administrateurs privés désignés par le Conseil communal, sur proposition du Collège communal et ce via une candidature déposée dans les conditions arrêtées.

Si vous souhaitez devenir membre du Conseil d'administration en qualité de représentant privé, voici les conditions :

- Être âgé(e) de 18 ans au moins ou être émancipé(e).
- Ne pas être déchu(e) de ses droits civils et politiques.
- Être domicilié(e) à Brunehaut

Intéressé(e) ? Transmettez-nous votre lettre de candidature détaillée explicitant vos motivations d'intégrer le C.A. de la R.C.A. ainsi que votre curriculum vitae, via uniquement l'adresse mail suivante : nathalie.bauduin@commune-brunehaut.be pour le 06 janvier 2025 à 8h00 au plus tard.

Pour le Collège,

La Directrice générale,



Nathalie BAUDUIN



Le Bourgmestre,



Pierre WACQUIER

Renseignements : Agent traitant :
Nathalie BAUDUIN, Directrice Générale, 069/36.29.60
nathalie.bauduin@commune-brunehaut.be

